

ROYAUME DU MAROC
CHEF DU GOUVERNEMENT
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PREFECTURE ET DES
PROVINCES DE LA REGION ORIENTALE DU ROYAUME



APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DES PRIX
N° O121/DL/2023

RELATIF A

L'EQUIPEMENT DE LUDOTHEQUES DANS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE
PRESCOLAIR ET DU PRIMAIRE DANS LA REGION DE L'ORIENTAL
EN LOT UNIQUE

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Ligne budgétaire : P240R02

Appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix en application des dispositions des articles 19 (al. 1/1/l) et 20 (al. b/3) du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre :

L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume, désignée ci-après par l'Agence ou l'Agence de l'Oriental ou le Maître d'Ouvrage, représentée par son Directeur Monsieur Mohamed MBARKI, Ordonnateur.

D'une part

ET

Monsieur

En Qualité de:

Agissant au nom et pour le compte de :

Au capital de :

Faisant élection de domicile à

Inscrit au registre de commerce..... sous le numéro

Affilié à la C.N.S.S sous le numéro

Patente n°

Titulaire du compte bancaire ouvert à la Banqueà.....

sous le numéro

D'autre part:

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1. : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES ET MODE DE PASSATION

Le présent appel d'offres ouvert simplifié a pour objet l'équipement de ludothèques dans des établissements publics de préscolaire et du primaire dans la Région de l'Oriental, en lot unique.

Le présent marché est passé après appel d'offres ouvert sur offres de prix par référence aux dispositions des articles 19 (al. 1/1/I) et 20 (al. b/3) du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 2: CONSISTANCE ET LIEUX D'EXECUTION DES PRESTATIONS

L'équipement de ludothèques dans des établissements publics de préscolaire et du primaire dans la Région de l'Oriental sera livré au titre du présent appel d'offres en lot unique.

Les prestations du marché seront destinées aux classes de préscolaire et primaire des établissements publics dans la préfecture et les provinces de la région de l'Oriental.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les pièces contractuelles constituant le marché seront par ordre de priorité :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales (C.P.S.) ;
3. Le bordereau des prix détail estimatif ;
4. Le Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.

Par le fait même de la signature de l'acte d'engagement, le soumissionnaire est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses prévues au présent CPS ainsi que celles prévues par les autres pièces rendues contractuelles par ce même document.

ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENEREAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE

Le titulaire du marché reste soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur notamment :

1. Le Décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
2. Le Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux ;
3. Le Décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
4. La loi n° 69- 00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes promulguée par le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) telle que modifiée et complétée ;
 1. Le Décret n°2-86-99 du 14 Mars 1986 relatif à l'application de la T.V.A ;
 2. Le décret n° 2-07-1235 du 5 Kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat ;
 3. Le Décret Royal n° 330-66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
 4. Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 Février 2015) relatif aux nantissements des marchés publics.
 5. La circulaire du Premier Ministre n°397 Cab du 27 moharrem 1401 (5 décembre 1980) relative aux assurances des risques situés au Maroc ;
 6. Dahir n°1-03-194 du 14 Rajeb 1424 (11 Septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail ;
 7. Loi 18-01 relative à la réparation des accidents de travail.

8. Décret n° 2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatif aux commandes publiques ;
9. Tous les textes réglementaires rendus applicable à la date de la signature du marché.

Il ne pourra en aucun cas exciper l'ignorance de ces documents pour se soustraire aux obligations qui en découlent.

ARTICLE 5 : VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

Le marché, issu du présent appel d'offres, ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Oriental et visa du contrôleur d'Etat, le cas échéant.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante jours (60) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Toutefois, ce délai peut être prorogé en application de l'article 36 du décret n° 2-22-431 précité.

ARTICLE 6 : PIECES MISES A LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au fournisseur, contre décharge, les documents constitutifs du marché en l'occurrence les pièces expressément désignées à l'article 3 du présent CPS à l'exception du cahier des clauses administratives générales.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif.

ARTICLE 7 : ELECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR

Toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile du fournisseur précisé dans l'acte d'engagement.

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de quinze (15) jours suivant ce changement.

ARTICLE 8 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il sera fait application des dispositions de la loi n°112-13 relative au nantissement :

- 01) La liquidation des sommes dues en exécution du présent marché, sera opérée par les soins de M. **Le Directeur de l'Agence de l'Oriental**.
- 02) Le fonctionnaire compétent pour fournir au titulaire du marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissemments ou subrogations, les renseignements et états prévus par le Dahir n° 1-15-05 du 29 Rabii II 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relatif au nantissement des marchés publics est M. **Le Directeur de l'Agence de l'Oriental**.
- 03) Les paiements prévus au présent marché seront effectués par M. le trésorier payeur de l'Agence de l'Oriental, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

En cas de nantissement du présent marché, l'Agence de l'Oriental délivrera au titulaire sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme de son marché. Les frais de timbres de l'original conservé par l'Agence de l'Oriental sont à la charge de l'entrepreneur.

ARTICLE 9 : DELAIS D'EXECUTION :

Le marché issu du présent appel d'offres porte sur un **déai global de quatre mois (04)** à compter du lendemain de la notification de l'ordre de service de commencement des prestations objet de l'appel d'offres en question.

ARTICLE 10 : ASSURANCE-RESPONSABILITES :

Avant tout commencement des prestations, le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de livraison, les attestations, délivrées par les établissements d'assurances, justifiant la souscription des polices d'assurances pour couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce, conformément aux stipulations de l'article 25 du CCAGT.

ARTICLE 11 : RECEPTION DU MARCHE :

La réception provisoire sera prononcée après la réalisation de l'ensemble des prestations au titre du marché, reconnus après vérification et contrôle, qualitativement et quantitativement conformes aux spécifications du marché.

La réception définitive sera prononcée après expiration du délai de garantie.

ARTICLE 12 : DELAI DE GARANTIE :

La période de garantie des prestations est fixée à douze (12) mois à partir de la date de réception provisoire.

ARTICLE 13 : NATURE DES PRIX :

Les prix sont fermes et non révisables. Ces prix comprennent tous les frais de manutention, d'assurance et des transports liés à l'exécution des prestations. Les prix du marché sont libellés en dirhams marocain (DH)

ARTICLE 14 : MODALITE DE PAIEMENT :

Le règlement des sommes dues au titulaire pour la réalisation des prestations, objet du présent appel d'offres sera effectué par application des prix unitaire du bordereau de prix - détail estimatif.

Le règlement des sommes dues au titulaire interviendra après réception et sur présentation des factures dûment validées par l'Agence de l'Oriental, en application des prix du bordereau de prix - détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite de la retenue de garantie et l'application des pénalités de retard, le cas échéant.

ARTICLE 15 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT :

Les droits de timbres et d'enregistrement du marché seront à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 16 : SOUS-TRAITANCE :

Les conditions de sous-traitance sont régies par les dispositions de l'article 151 du règlement des marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région de l'Oriental du Royaume.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

ARTICLE 17 : RESILIATION :

En cas de résiliation du marché, il sera fait application des dispositions du CCAG-Travaux. La résiliation du marché peut être prononcée dans toutes les conditions et modalités prévues par le décret n° 2-22-431 précité, et celles prévues par le CCAG-T.

ARTICLE 19 : CONTESTATIONS – LITIGES :

Les contestations ayant trait à l'application du marché et à toutes les obligations qui en découlent seront, à défaut d'accord amiable, soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 20 : APPORTS EN SOCIETE, CESSION DU MARCHÉ

Tous apports en société, la cession en tout ou partiel du marché devra être obligatoirement autorisée par la maîtrise d'ouvrage qui se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché, sans préavis ni indemnité, au cas où cette obligation n'aurait pas été observée.

ARTICLE 21: CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Quinze mille dirhams. (15 000,00 Dhs).

Le cautionnement définitif est fixé à 3% (trois pour cent) du montant initial du marché.

La retenue de garantie à prélever sur les décomptes mensuels est de dix (10%) pour cent, elle cessera de croître lorsqu'elle atteindra sept (7%) pour cent du montant initial du marché. Elle sera restituée après la réception définitive du marché.

ARTICLE 22 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

1- MODALITES DE LIVRAISON

La livraison des équipements objets du présent marché devra être réalisée par les moyens propres et aux frais du titulaire du marché à **Oujda, au siège de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région de l'Oriental du Royaume, sis, 13 Rue Mohammed Abdou, Oujda.**

Les équipements et fournitures livrés par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en trois exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

1. La date de livraison ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des équipements et fournitures livrés (N° du marché, N° de l'article, désignation et caractéristique des équipements et fournitures, quantités livrées, etc.).

Toute livraison des équipements et fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Avant toute livraison des équipements et fournitures, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins dix (10) jours au maître d'ouvrage.

Le fournisseur doit produire au moment de la livraison les manuels d'utilisation des équipements et fournitures qui en disposent.

2- CONDITIONS DE LIVRAISON

Le prestataire garantit que les équipements et fournitures de bibliothèques objet du présent marché livrés sont neufs, n'ont jamais été utilisés, et du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière des prescriptions techniques de l'article 25 ci-après.

Le prestataire garantit en outre que les équipements et fournitures livrés n'ont aucune défectuosité due à leurs conceptions, aux matériaux ou à tout acte ou omission du prestataire.

La livraison est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et du fournisseur.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les fournitures indiquées dans le marché et celles effectivement livrées, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements et fournitures non-conformes.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction des équipements et fournitures jugés non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des équipements et fournitures refusés, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

ARTICLE 23 : PENALITE POUR RETARD

Conformément à l'article 65 du CCAGT, en cas de retard dans la réalisation du marché, il est appliqué une pénalité par jours calendaire de retard à l'encontre du prestataire sur le retard affecté de délai de réalisation du marché.

Le montant de cette pénalité est fixé à un à 1/1000 du montant correspondant au marché.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par l'article 69 du CCAGT.

ARTICLE 24 : Avances

L'octroi et la restitution des avances seront établis conformément au décret n° 2-14-272 du 14 rejeb 1435(14 mai 2014) relatif aux avances en matière de marchés publics.

CHAPITRE II : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Spécifications techniques

Article 25 : SPECIFICATION DU MATERIEL

Les équipements de ludothèques dans des établissements publics de préscolaire et du primaire dans la région de l'oriental objets du marché doivent répondre aux spécifications techniques suivantes :

ART	Désignation	Caractéristiques	Prix HT
1	Boite à formes	1 boite à formes et 10 formes, côté : 14 cm réalisé en matière bio-sourcée	
2	Archiball Multi activités	90 éléments : 36 balles, 12 archi-triple, 10 archi double, 20 archi simple et 12 liaisons L : 37 cm l : 27 cm H : 34 cm, balle : 8,5 cm réalisé en carton et plastique , livré de rangement avec pédagogique	
3	Château fort à construire	100 pièces carré : côté : 19 cm réalisé en bois livré avec des fiches modèles	
4	Blocs de construction multiformes	44 pièces L : 9cm l : 3 cm ep : 1,5 cm réalisé en bois livré dans une boite de rangement	
5	Jeux de construction Técap Multiform	Hexagone : L : 10,5 cm- l : 9 cm - ep : 0,7 cm - réalisé en bois livré dans une boite de rangement avec poignée	
6	Q- Bricks Plaques de construction	Côté : 16 cm réalisé en plastique coloris bleu ou vert	
7	Briques de construction 300 pièces	Assortiments de 6 couleurs (rouge, bleu, jaune, vert, noir et blanc) 5 tailles de briques	
8	My Gears junior Set	117 pièces composé : 117 pièces, plaques côté : 20 cm réalisé en plastique livré avec 13 modèles	
9	Engrenages Robots in motion	116 pièces	
10	Construction Magnétique Geomag Geometry lab	80 billes, 90 batons, 32 triangles, 38 carrés 4 pentagones et 40 fiches modèles Assortiment de couleur, batons L : 5,7 cm l : 0,5 cm réalisé en plastique et livré dans une boite de rangement et livré avec guide pédagogique	
11	Construction Magnétique Geomag classique	142 pièces baton : L : 5,7 cm l : 0,5 cm réalisé en plastique	
12	Jeu de vissage Baril	56 pièces composé de 8 plaques, 24 vis et 24 écrous, Plaque L: 15 cm- l: 2,5 cm, réalisé en bois livré dans une boite de rangement	
13	Puzzle Géant	48 pièces L : 76cm - l : 61 cm - réalisé en carton	
14	Puzzle l'Océan	104 pièces L : 70 cm - l : 40 cm - réalisé en carton livré avec un poster livré dans une valisette de rangement	

15	Escape Puzzle	1- La mission spatiale : 368 pièces, 1 guide de jeu et enveloppe contenant la solution de l'énigme L : 70 cm - l : 50 cm réalisé en carton 2- une nuit au musée : 368 pièces, 1 guide de jeu et enveloppe contenant la solution de l'énigme L : 70 cm - l : 50 cm réalisé en carton J27	
16	Dominos Géant	Composé : 28 dominos L : 15 cm l : 7,5 cm ép : 1,5 cm	
17	Maxi mémo photo	L'univers : 34 cartes, carte : côté : 9 cm réalisé en carton livré dans boîte de rangement	
18	Crazy Cups	1 sonnette et 24 cartes, gobl et 4 cm H : 5 cm réalisé en plastique	
19	Sherlok Express	27 cartes suspect et 36 cartes alibi carte π 9 cm réalisé en carton	
20	Code Names	25 cartes personnages, 200 cartes nom de code, 40 cartes clé, carte ' nom de code' L : 6,7 cm l : 4,4 cm réalisé en papier cartonné	
21	Mot pour Mot	208 cartes, 1 sablier, 17 tuiles lettres/ cactus et 1 jeton, plateau L : 55 cm, l : 14,5 cm réalisé en carton et papier plastifié	
22	Scrabble, Version Junior	En carton plastifié, livré avec un sac de rangement en tissu pour les lettres	
23	Scrabble, Version géante	: en carton plastifié, livré avec un sac de rangement en tissu pour les lettres	
24	Jeux de cartes : UNO	L : 9 cm l : 5,5 cm	
25	Jeu TIC TAC TOE	Plateau : côté 20 cm	
26	Coffret dame et échecs	Plateau : côté : 30 cm	
27	Monopoly classique	Plateau : côté : 50,5 cm	
28	Jeu de logique Polyssimo	Plateau côté : 21,5 cm ép, : 3 cm	
29	Jeu de logique gagne ton papa	L : 29 cm l : 13 cm	
30	Mag Pad tableau magnétique Alphabet	L : 29 cm l : 23 cm ép. 1 cm	
31	Mag Pad tableau magnétique chiffres	L : 31 cm l : 25 cm	
32	Lettres pédagogiques montessori cursives	L : 15 à 25 cm l : 15 cm	
33	Lettres pédagogiques montessori Capitales	L : 15 cm l : 15 cm	
34	Jeu de langage je comprends tout : Vocabulaire	Plateau : L : 25 cm - l : 13,5 cm - réalisé en carton (plateau) papier plastifié (cartes) et bois (pions)	
35	Jeu de langage je comprends tout	Plateau : L : 25 cm - l : 13,5 cm - réalisé en carton (plateau) papier plastifié (cartes) et bois (pions)	
36	Robot bras pneumatique	1 plate-forme de base, 3 gabarits de carte, 2 grandes seringues, 2 petites seringues, 2 bouchons de piston et de seringue, 2 tubes, 2 jeux de joints de connexion (64 pièces) Base L : 18,5 cm - l : 16 cm , bras du robot L : 32 cm réalisé en carton et livré avec une notice de montage	
37	Ateliers de rythme, modèle vertical	72 pièces, 10 bâtons, 10 modèles et 1 ficelle	

38	Compter de différentes manières	10 planches supports et 85 pièces Planche : L : 13,8 cm - l : 8 cm ép . : 8,8 cm réalisé en bois et livré dans un coffret de rangement en bois	
39	Boulier 10 tiges	10 tiges de 10 boules L: 21 cm - l: 20 cm H : 9 cm	
40	Additionner et soustraire	1 plateau de jeu, 10 pièces chiffres, 10 pièces constellations, 6 pièces signes et 20 anneaux Plateau : L : 28,5 cm - l: 13 cm - H : 9 cm réalisé en bois sérigraphé	
41	Planétarium système solaire motorisé	47 pièces et 1 notice de montage, ø 27 cm - H : 16 cm réalisé en plastique, livré avec une notice de montage	
42	Puzzle système solaire	ø 57,5 cm réalisé en carton	
43	Puzzle les animaux	500 pièces L : 50 cm l : 32 cm réalisé en carton et livré en boîte de rangement	
44	Cherche et trouve : autour du monde	L: 47,5 cm l: 33 cm réalisé en carton	
45	Main hydraulique	150 pièces et 1 notice illustrée L : 40 cm réalisé en plastique	
46	Kit de construction de formes géométriques	30 batons de 3 tailles différentes, 12 courbes, 16 connecteurs et 1 guide de 10 activités, botonnets long L: 14 cm	
47	Atelier de vissage mosaïque Art	18 pièces, 1 plateau, 12 fiches d'activités et 1 tournevis, plateau L : 24,3 cm ép 2,7 cm Vis : ø 1 cm H 2 cm réalisé en plastique	
48	Bowling de table	9 quilles en bois et 3 billes métalliques L: 96 cm l : 28 cm Bille ø 3 cm réalisé en bois	
49	Dominos en bois, animaux de la ferme	L : 7 cm l : 3,5 cm 2p : 0,7 cm	
50	Jeu de cartes texto	60 cartes et 1 règles du jeu L: 9 cm réalisé en carton	
51	Croque carotte	Plateau L: 24 cm l : 23 cm	
52	Jeu de logique katamino	Plateau L : 27,5 cm l : 12,3 cm	
53	Dessine-moi un mot CEP-CE1/CE2	44 cartes L : 12,5 cm l : 9 cm réalisé en papier plastifié	
54	Dominos anglais	18 cartes avec un jeu au recto et verso L : 9 cm l : 9 cm réalisé en carton	
55	Magneto	Cartes : L : 13,5 cm l : 7 cm support magnétique : L: 10,5 cm ø 4,5 cm	
56	Abaque Formes et couleurs	1 socle, 15 pièces et 12 fiches d'activités recto-verso Socle L: 18 cm l : 3,6 cm H: 10 cm Pièces carrés : côté : 3,4 cm réalisé en plastique	
57	D'où viennent les aliments	5 fiches " origine" et 30 fiches " aliments" L : 7,5 cm l: 7,5 cm réalisé en carton et livré dans une boîte de rangement	
58	Bataille navale	1 horloge, 13 cartes modèles, 1 carte modèle neutre, 2 feutres effaçables à sec et 10 fiches pédagogiques ø 20 cm réalisé en bois	
59	BARIL ETABLI	70 pièces (dont : écrous, vis, roues, plaques, cubes perforés), 1 tournevis, 1 clé, 1 livrets d'idées, grande plaque : L : 16 cm l: 3 cm ep : 0,5 cm réalisé en bois livré dans boîte de rangement	
60	Triominos junior	côté : 5,2 cm	

61	Armoire	Armoire haute métallique avec 2 portes rideaux 4 étagères intermédiaires Démentions : L1200 x P425 x H1980 mm Système de fermeture par le haut et le bas grâce à une barre métallique sur toute la hauteur Jeu de 2clés Structure en Tôle Ep 07/10, couleur gris	
----	---------	---	--

Signature et cachet du concurrent

CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

ART	Désignation	UNITE	QUANTITE (1)	PRIX UNITAIRE (2)	PRIX TOTAL (3)= (1)x(2)
1	Boite à formes biosourcée	U	13		
2	Archiball Multi activités	U	13		
3	Château fort à construire	U	13		
4	Blocs de construction multiformes	U	13		
5	Jeux de construction Térap Multiforme	U	13		
6	Q- Bricks Plaques de construction	U	13		
7	Briques de construction 300 pièces	U	13		
8	My Gears junior Set	U	13		
9	Engrenages Robots in motion	U	13		
10	Construction Magnétique Geomag Geometry lab	U	13		
11	Construction Magnétique Geomag classique	U	13		
12	Jeu de vissage Baril	U	13		
13	Puzzle Géant	U	13		
14	Puzzle l'Océan	U	13		
15	Escape Puzzle	U	13		
16	Dominos Géant	U	13		
17	Maxi mémo photo	U	13		
18	Crazy Cups	U	13		
19	Sherlok Express	U	13		
20	Code Names	U	13		
21	Mot pour Mot	U	13		
22	Scrabble, Version Junior	U	13		
23	Scrabble, Version géante	U	13		
24	Jeux de cartes : UNO	U	13		
25	Jeu TIC TAC TOE	U	13		
26	Coffret dame et échecs	U	13		
27	Monopoly classique	U	13		
28	Jeu de logique Polyssimo	U	13		
29	Jeu de logique gagne ton papa	U	13		
30	Mag Pad tableau magnétique Alphabet	U	13		
31	Mag Pad tableau magnétique chiffres	U	13		
32	Lettres pédagogiques montessori cursives	U	13		
33	Lettres pédagogiques montessori capitales	U	13		
34	Jeu de langage je comprends tout : Vocabulaire	U	13		
35	Jeu de langage je comprends tout	U	13		
36	Robot bras pneumatique	U	13		
37	Ateliers de rythme, modèle vertical	U	13		
38	Compter de différentes manières	U	13		
39	Boulier 10 tiges	U	13		
40	Additionner et soustraire	U	13		
41	Planétarium système solaire motorisé	U	13		
42	Puzzle système solaire	U	13		
43	Puzzle les animaux	U	13		
44	Cherche et trouve : autour du monde	U	13		

45	Main hydraulique	U	13		
46	Kit de construction de formes géométriques	U	13		
47	Atelier de vissage mosaïque Art	U	13		
48	Bowling de table	U	13		
49	Dominos en bois, animaux de la ferme	U	13		
50	Jeu de cartes texto	U	13		
51	Croque carotte	U	13		
52	Jeu de logique katamino	U	13		
53	Dessine-moi un mot CEP-CE1/CE2	U	13		
54	Dominos anglais	U	13		
55	Magneto	U	13		
56	Abaque Formes et couleurs	U	13		
57	D'où viennent les aliments	U	13		
58	Bataille navale	U	13		
59	BARIL ETABLI	U	13		
60	Triominos junior	U	13		
61	Armoire	U	13		

Signature et cachet du concurrent

**Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix
N° O121/DL/2023**

Appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix en application des dispositions des articles 19 (al. 1/1/I) et 20 (al. b/3) du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Objet : Equipement de ludothèques dans des établissements publics de préscolaire et du primaire dans la région de l'oriental, en lot unique.

**Lu et accepté par :
Le prestataire**

Pour l'Agence de l'Oriental 

Le Directeur Général

Mohamed MBARKI